

RCS : ROUEN  
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00099  
Numéro SIREN : 318 610 623  
Nom ou dénomination : MAZARS

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2024 sous le numéro de dépôt 2941

Désignation de l'entreprise <b>SAS MAZARS</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise <b>20 Boulevard Ferdinand de Lesseps 76000 ROUEN</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>					
Numéro SIRET* <b>3 1 8 6 1 0 6 2 3 0 0 1 1 4</b>			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le <b>31/08/2023</b>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		<b>AA</b>					
<b>ACTIF IMMOBILISÉ*</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement *	<b>AB</b>	<b>AC</b>			
		Frais de développement *	<b>CX</b>	<b>CQ</b>			
		Concessions, brevets et droits similaires	<b>AF</b>	<b>AG</b>	5 637	5 637	
		Fonds commercial (1)	<b>AH</b>	<b>AI</b>	1 595 621	618 424	977 197
		Autres immobilisations incorporelles	<b>AJ</b>	<b>AK</b>	26 280	26 280	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	<b>AL</b>	<b>AM</b>			
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains	<b>AN</b>	<b>AO</b>			
		Constructions	<b>AP</b>	<b>AQ</b>			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	<b>AR</b>	<b>AS</b>			
		Autres immobilisations corporelles	<b>AT</b>	<b>AU</b>	829 548	523 718	305 829
		Immobilisations en cours	<b>AV</b>	<b>AW</b>			
		Avances et acomptes	<b>AX</b>	<b>AY</b>			
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	<b>CU</b>	<b>CT</b>			
		Autres participations	<b>CV</b>	<b>CB</b>			
		Créances rattachées à des participations	<b>BB</b>	<b>BE</b>			
		Autres titres immobilisés	<b>BD</b>	<b>BG</b>			
		Prêts	<b>BF</b>	<b>BH</b>	50 154		50 154
		Autres immobilisations financières*	<b>BH</b>	<b>BI</b>			
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	2 507 242	1 174 061	1 333 181	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	<b>BL</b>	<b>BM</b>			
		En cours de production de biens	<b>BN</b>	<b>BO</b>			
		En cours de production de services	<b>BP</b>	<b>BQ</b>			
		Produits intermédiaires et finis	<b>BR</b>	<b>BS</b>			
		Marchandises	<b>BT</b>	<b>BU</b>			
	Avances et acomptes versés sur commandes	<b>BV</b>	<b>BW</b>	2 812		2 812	
	<b>CRÉANCES</b>	Clients et comptes rattachés (3)*	<b>BX</b>	<b>BY</b>	3 518 134	410 012	3 108 122
		Autres créances (3)	<b>BZ</b>	<b>CA</b>	3 714 328		3 714 328
		Capital souscrit et appelé, non versé	<b>CB</b>	<b>CC</b>			
	<b>DIVERS</b>	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	<b>CD</b>	<b>CE</b>			
Disponibilités		<b>CF</b>	<b>CG</b>	312 853		312 853	
Charges constatées d'avance (3)*		<b>CH</b>	<b>CI</b>	172 606		172 606	
<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>CK</b>	7 720 736	410 012	7 310 724	
<b>Comptes de régularisation</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	<b>CW</b>					
	Primes de remboursement des obligations (V)	<b>CM</b>					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	<b>CN</b>					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	10 227 979	1 584 073	8 643 905
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		<b>CR</b>	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS MAZARS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 336 000 .....	DA	336 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	68 994		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	33 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	44 944		
	Report à nouveau	DH	( 850 000)		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	883 492		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	517 031		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	85 127		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	4 090 501		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	28 051		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	753 143		
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 953 836		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	28			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	216 184		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	8 126 874		
	Ecart de conversion passif* <b>(V)</b>	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	8 643 905		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 757 782			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS MAZARS						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	12 276 690	FH	54 401	12 331 091	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	12 276 690	FK	54 401	12 331 091	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					666 489	
	Autres produits (1) (11)					4 115	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						13 002 696
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					2 878 557	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					203 390	
	Salaires et traitements*					5 885 817	
	Charges sociales (10)					2 050 158	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA
							GB
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					258 569	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)						206 660	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						11 557 008	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						1 445 687	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					86 791	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>						86 791	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					103 436	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>						103 436	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						( 16 645 )	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						1 429 042	

Désignation de l'entreprise		SAS MAZARS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	2 310	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	2 310	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>				HI	2 310	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	239 227	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	308 633	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	13 091 798	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	12 208 305	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>				HN	883 492	
<b>RENVIS</b>	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	319 512
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>						
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	11 773	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	<b>A6</b>	obligatoires	<b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin	<b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<b>A8</b>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					644	
Produits/exercices antérieurs					1 666	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	



**Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZARS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 8 643 905 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 883 492 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/10/2023.

### Règles générales

Les comptes annuels au 31/08/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a conclu un contrat de centralisation de trésorerie avec la société Mazars SA (SIREN 784 824 153), mettant en place une remontée quotidienne de la trésorerie via un compte reflet ayant pour contrepartie un compte courant vis-à-vis de Mazars SA. Le solde du compte bancaire est présenté à l'actif du bilan au poste "Autres créances" en cas de solde comptable débiteur et réciproquement au passif du bilan au poste "Autres dettes" en cas de solde comptable créditeur.

Au 31 août 2023, ce solde s'élève à 3 599 191.81 euros et est donc inclus dans le poste "Autres créances".

Les produits constatés d'avance incluent les prestations de services facturées mais non encore rendues. L'estimation de ces produits constatés d'avance est fondée sur un examen particulier des travaux effectués, facturés, et restant à effectuer en fonction du degré d'avancement de la mission.

En cas de travaux en cours :

Les travaux en cours incluent les prestations de services rendues et non encore facturées. L'estimation des travaux en cours et donc des produits liés aux prestations de services rendus est fondée sur un examen particulier des travaux exécutés, facturés et restant à facturer en fonction du degré d'avancement de la mission. Ils sont valorisés à leur valeur probable de vente hors taxe.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

## Règles et méthodes comptables

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## Règles et méthodes comptables

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,8 %
- Taux de croissance des salaires : 2,32 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 18 %
- Table de taux de mortalité : TABLE INSEE TH-TF 2016-2018

AGE ET MODALITE DE DEPART A LA RETRAITE :

L'âge de départ en retraite retenu au 31 août 2023 est de 65 ans (identique à 2022). Il est à noter que la réforme des retraites de 2023 reporte progressivement l'âge d'ouverture des droits à 64 ans. L'hypothèse de 65 ans reste conforme à la législation en vigueur.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 595 622			1 595 622
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 643		29 725	31 918
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 657 265</b>		<b>29 725</b>	<b>1 627 540</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	575 867	13 066		588 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	259 256	1 352	19 992	240 616
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>835 123</b>	<b>14 418</b>	<b>19 992</b>	<b>829 549</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	45 996	4 158		50 154
<b>Immobilisations financières</b>	<b>45 996</b>	<b>4 158</b>		<b>50 154</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations incorporelles

#### Fonds commercial

Éléments achetés	763 251
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	832 370

La SAS MAZARS a reçu lors de la dissolution-confusion de la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE un fonds de commerce de 264 010 €. De plus cette opération s'est traduite par un mali technique de 568 360 € affecté en actif incorporel.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises antérieurement au 1er janvier 2005 continuent d'être amorties sur la durée d'usage utilisée antérieurement, car l'examen des durées d'amortissement n'a jamais fait apparaître d'écart significatif entre la durée d'usage et la durée d'utilité lors de la première application du règlement CRC 2002-10.

Les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2005, sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Par ailleurs, l'examen de la valeur nette des immobilisations n'ayant pas fait ressortir d'éléments significatifs susceptibles de faire l'objet d'une décomposition, aucun composant n'a été identifié.

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	618 425			618 425
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 643		29 725	31 918
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>680 068</b>		<b>29 725</b>	<b>650 343</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	297 863	54 386		352 249
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	171 992	19 469	19 992	171 470
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>469 855</b>	<b>73 855</b>	<b>19 992</b>	<b>523 719</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 455 224 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>	<b>50 154</b>		<b>50 154</b>
Autres	50 154		50 154
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>7 405 070</b>	<b>7 405 070</b>	
Créances Clients et Comptes rattachés	3 518 135	3 518 135	
Autres	3 714 328	3 714 328	
Charges constatées d'avance	172 607	172 607	

## Produits à recevoir

CLIENTS FAE HORS GROUPE	138 310
FOURNISSEURS AAR	30 816
PERSONNEL PRODUITS A RECEVOIR	6 000

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	492 419	258 570	340 977	410 012
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		258 570	340 977	
Financières				
Exceptionnelles				

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 336 000,00 Euros décomposé en 21 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

	21 000			21 000

## Notes sur le bilan

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

<b>I. PERSONNES MORALES</b>		
SA MAZARS 92075 LA DEFENSE	99,94	20 988,00
<b>II. PERSONNES PHYSIQUES</b>		

**Provisions pour risques et charges**

Tableau des provisions

Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	6 000		6 000		
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation			6 000		
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 098 823 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	85 128	36 260	48 868	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	4 090 501	3 798 330	292 171	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	753 144	753 144		
Dettes fiscales et sociales	2 953 837	2 953 837		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	28	28		
Produits constatés d'avance	216 184	216 184		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	35 928			
(**) Dont envers Groupe et associés	3 728 349			

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	471 176
INTERETS COURUS SUR PARTICIPATION D	49 417
DETTES PROV CONGES A PAYER	311 521
DETTES PROV PARTICIPATION	239 228
DETTES PROV INTERESSEMENT	480 088
DETTES PROV PRIMES REMUNERATIONS	243 690
AUTRES CHARGES A PAYER	334
CH SOCIALES SUR CONGES A PAYER	131 449
CH SOCIALES SUR PRIMES A PAYER	110 470
CH SOC S/INTERESSEMENT A PAYER	47 846
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	4 737
TAXE D APPRENTISSAGE	3 126
EFFORT CONSTRUCTION	46 345
CONTRIB ECONOMIQUE ET TERRITORIALE	11 525
TAXE SUR LES VEHICULES DES SOCIETES	1 678
AGEFIPH (TAXE HANDICAPES)	13 808
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	69 652

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D AVANCE	172 607		
-----------------------------	---------	--	--

**Notes sur le bilan**

Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D AVANCE	216 184		

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	11 932 648	53 900	11 986 548
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	344 042	501	344 543

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Charges et Produits exceptionnels

##### Résultat exceptionnel

##### Opérations de l'exercice

Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		644
Produits/exercices antérieurs		1 667

## Notes sur le compte de résultat

**Résultat et impôts sur les bénéfices**

## Ventilation de l'impôt

+ Résultat courant	1 429 042	308 056	1 120 986
+ Résultat exceptionnel	2 311	578	1 733
- Participations des salariés	239 228		239 228
<b>(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")</b>			



## Autres informations

### Effectif

---

Effectif moyen du personnel : 104 personnes dont 6 apprentis et 1 handicapé.

### Informations sur les dirigeants

---

#### Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération des organes de direction, d'administration ou de surveillance n'est pas fournie car elle conduirait à indiquer une rémunération individuelle.

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

---

Dénomination sociale : MAZARS

Forme : SA

Au capital de : 8 320 000 Euros

Adresse du siège social :  
Tour Exaltis- 61, rue Henri Regnault  
92 400 COURBEVOIE

### Engagements de retraite

---

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 285 365 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC n°2013-02 datant du 7 novembre 2013.

**MAZARS**

Société par Actions Simplifiée au capital de 336 000.00 €

Siège social : 20, Boulevard Ferdinand de Lesseps

76000 ROUEN

318 610 623 RCS ROUEN

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS**  
**DU PRESIDENT DU 16 FEVRIER 2024 RELATIF A L'AFFECTION DE**  
**RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE PAR LES ASSOCIES**

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2023 de l'exercice s'élevant à 883 492,43 euros de la manière suivante :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - Un résultat de .....                  | 883 492.43 euros |
| - Une somme de .....                    | 882 000.00 euros |
| A titre de dividendes, soit par action, |                  |
| Un montant d'environ .....              | 42.00 euros      |
| - Le solde d'un montant de .....        | 1 492.43 euros   |
| Affecté au compte « Autres réserves »   |                  |
| Créditeur de la somme de .....          | 44 944.04 euros  |
| Qui ressortira à la somme de .....      | 46 436.47 euros  |

La collectivité des associés prend acte que par décision en date du 31 août 2023, il a déjà été payé sur le dividende global de 882 000.00 euros, un acompte sur dividendes de 850 000.00 euros.

En conséquence, il est attribué aux associés un dividende brut de 42.00 euros pour chacune des vingt-et-un mille actions composant le capital social, et pour satisfaire aux obligations fixées par l'article 243 bis du CGI, il est rappelé que la présente distribution rendra :

- Eligible à l'abattement de 40% un montant total de revenus distribués de 504.00 euros ouvert aux personnes physiques détentrices d'actions de capital.
- Non éligible à l'abattement de 40% un montant total de revenus distribués de 881 496.00 euros ouvert aux personnes morales détentrices d'actions de capital.

L'acompte sur dividendes a été mis en paiement au siège social à compter du 31 août 2023 par inscription en comptes courants.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN

Acte déposé le :

29 MARS 2024



Le Directeur Général  
Monsieur Arnaud LE NEEN

# Emerson▶

audit & conseil

## Emerson Audit

Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
27 rue de Berri - 75008 Paris  
Tel. : 01 87 44 57 87

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN

Acte déposé le :

29 MARS 2024



**MAZARS**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Société par actions simplifiée au capital de 336 000 euros  
Siège social : 20, Boulevard Ferdinand de Lesseps  
76000 ROUEN  
318 610 623 R.C.S. Rouen

COMMISSEIRE AUX COMPTES  
A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

**Exercice clos le 31 août 2023**

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

### **Exercice clos le 31 août 2023**

À la collectivité des associés de la société MAZARS,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAZARS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes présente la méthode d'estimation des travaux en cours. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'estimation des travaux en cours. Nous nous sommes assurés que la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes fournit une information appropriée.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 février 2024

**Emerson Audit**



**Patricia DURET**

Commissaire aux comptes inscrite  
Membre de la compagnie de Paris



**Gabriel de VILLEPIN**

Commissaire aux comptes inscrit  
Membre de la compagnie de Paris

## Bilan Actif

Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire	5 638	5 638		
Fonds commercial (1)	1 595 622	618 425	977 197	977 197
Autres immobilisations incorporelles	26 281	26 281		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	829 549	523 719	305 830	365 268
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	50 154		50 154	45 996
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 813		2 813	183
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	3 518 135	410 012	3 108 123	2 985 068
Autres créances	3 714 328		3 714 328	2 294 635
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	312 853		312 853	309 900
Charges constatées d'avance (3)	172 607		172 607	99 507
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 227 979</b>	<b>1 584 074</b>	<b>8 643 905</b>	<b>7 077 754</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				551 620

## Bilan Passif

<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	336 000	336 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	68 995	68 995
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	33 600	33 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	44 944	32 287
Report à nouveau	-850 000	-800 000
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>883 492</b>	<b>852 657</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		6 000
Provisions pour charges		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	85 128	121 056
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 090 501	3 207 565
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	28 052	4 112
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	753 144	389 875
Dettes fiscales et sociales	2 953 837	2 763 050
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	28	12 015
Produits constatés d'avance (1)	216 184	50 542
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 643 905</b>	<b>7 077 754</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	341 040	348 246
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 757 783	6 195 857
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	12 331 091	11 094 345
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>12 331 091</b>	<b>11 094 345</b>
<b>Dont à l'exportation</b>	<b>54 401</b>	<b>59 392</b>
Production stockée		-149 319
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	666 489	550 228
Autres produits	4 115	344
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	2 878 558	2 632 837
Impôts, taxes et versements assimilés	203 390	205 597
Salaires et traitements	5 885 817	5 128 823
Charges sociales	2 050 158	1 823 583
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	73 855	70 909
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	258 570	173 064
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		6 000
Autres charges	206 660	60 146
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>1 445 688</b>	<b>1 394 638</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	86 792	16 579
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	103 437	44 069
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-16 645</b>	<b>-27 490</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>1 429 042</b>	<b>1 367 148</b>

## Compte de résultat (suite)

<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	2 311	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		296
Sur opérations en capital		17 618
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		369
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>		
	<b>2 311</b>	<b>-18 283</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)	239 228	207 469
Impôts sur les bénéfices (X)	308 633	288 739
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>13 091 798</b>	<b>11 512 176</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>12 208 306</b>	<b>10 659 519</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>		
	<b>883 492</b>	<b>852 657</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS MAZARS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 8 643 905 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 883 492 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/10/2023.

### Règles générales

Les comptes annuels au 31/08/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a conclu un contrat de centralisation de trésorerie avec la société Mazars SA (SIREN 784 824 153), mettant en place une remontée quotidienne de la trésorerie via un compte reflet ayant pour contrepartie un compte courant vis-à-vis de Mazars SA. Le solde du compte bancaire est présenté à l'actif du bilan au poste "Autres créances" en cas de solde comptable débiteur et réciproquement au passif du bilan au poste "Autres dettes" en cas de solde comptable créditeur.

Au 31 août 2023, ce solde s'élève à 3 599 191.81 euros et est donc inclus dans le poste "Autres créances".

Les produits constatés d'avance incluent les prestations de services facturées mais non encore rendues. L'estimation de ces produits constatés d'avance est fondée sur un examen particulier des travaux effectués, facturés, et restant à effectuer en fonction du degré d'avancement de la mission.

En cas de travaux en cours :

Les travaux en cours incluent les prestations de services rendues et non encore facturées. L'estimation des travaux en cours et donc des produits liés aux prestations de services rendus est fondée sur un examen particulier des travaux exécutés, facturés et restant à facturer en fonction du degré d'avancement de la mission. Ils sont valorisés à leur valeur probable de vente hors taxe.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

## Règles et méthodes comptables

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## Règles et méthodes comptables

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,8 %
- Taux de croissance des salaires : 2,32 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 18 %
- Table de taux de mortalité : TABLE INSEE TH-TF 2016-2018

AGE ET MODALITE DE DEPART A LA RETRAITE :

L'âge de départ en retraite retenu au 31 août 2023 est de 65 ans (identique à 2022). Il est à noter que la réforme des retraites de 2023 reporte progressivement l'âge d'ouverture des droits à 64 ans. L'hypothèse de 65 ans reste conforme à la législation en vigueur.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 595 622			1 595 622
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 643		29 725	31 918
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 657 265</b>		<b>29 725</b>	<b>1 627 540</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	575 867	13 066		588 932
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	259 256	1 352	19 992	240 616
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>835 123</b>	<b>14 418</b>	<b>19 992</b>	<b>829 549</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	45 996	4 158		50 154
<b>Immobilisations financières</b>	<b>45 996</b>	<b>4 158</b>		<b>50 154</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations incorporelles

#### Fonds commercial

Éléments achetés	763 251
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	832 370

La SAS MAZARS a reçu lors de la dissolution-confusion de la SARL CABINET D'AUDIT LECOMTE un fonds de commerce de 264 010 €. De plus cette opération s'est traduite par un mali technique de 568 360 € affecté en actif incorporel.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises antérieurement au 1er janvier 2005 continuent d'être amorties sur la durée d'usage utilisée antérieurement, car l'examen des durées d'amortissement n'a jamais fait apparaître d'écart significatif entre la durée d'usage et la durée d'utilité lors de la première application du règlement CRC 2002-10.

Les immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2005, sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Par ailleurs, l'examen de la valeur nette des immobilisations n'ayant pas fait ressortir d'éléments significatifs susceptibles de faire l'objet d'une décomposition, aucun composant n'a été identifié.

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	618 425			618 425
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	61 643		29 725	31 918
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>680 068</b>		<b>29 725</b>	<b>650 343</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	297 863	54 386		352 249
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	171 992	19 469	19 992	171 470
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>469 855</b>	<b>73 855</b>	<b>19 992</b>	<b>523 719</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 455 224 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>	<b>50 154</b>		<b>50 154</b>
Autres	50 154		50 154
<b>Créances de l'actif circulant :</b>	<b>7 405 070</b>	<b>7 405 070</b>	
Créances Clients et Comptes rattachés	3 518 135	3 518 135	
Autres	3 714 328	3 714 328	
Charges constatées d'avance	172 607	172 607	

#### Produits à recevoir

CLIENTS FAE HORS GROUPE	138 310
FOURNISSEURS AAR	30 816
PERSONNEL PRODUITS A RECEVOIR	6 000

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	492 419	258 570	340 977	410 012
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation		258 570	340 977	
Financières				
Exceptionnelles				

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 336 000,00 Euros décomposé en 21 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 Euros.

	21 000			21 000

## Notes sur le bilan

Liste des propriétaires détenant plus de 10 % du capital

<b>I. PERSONNES MORALES</b>		
SA MAZARS 92075 LA DEFENSE	99,94	20 988,00
<b>II. PERSONNES PHYSIQUES</b>		

## Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions

Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	6 000		6 000		
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation			6 000		
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 098 823 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	85 128	36 260	48 868
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	4 090 501	3 798 330	292 171
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	753 144	753 144	
Dettes fiscales et sociales	2 953 837	2 953 837	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	28	28	
Produits constatés d'avance	216 184	216 184	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	35 928		
(**) Dont envers Groupe et associés	3 728 349		

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	471 176
INTERETS COURUS SUR PARTICIPATION D	49 417
DETTES PROV CONGES A PAYER	311 521
DETTES PROV PARTICIPATION	239 228
DETTES PROV INTERESSEMENT	480 088
DETTES PROV PRIMES REMUNERATIONS	243 690
AUTRES CHARGES A PAYER	334
CH SOCIALES SUR CONGES A PAYER	131 449
CH SOCIALES SUR PRIMES A PAYER	110 470
CH SOC S/INTERESSEMENT A PAYER	47 846
AUTRES ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	4 737
TAXE D APPRENTISSAGE	3 126
EFFORT CONSTRUCTION	46 345
CONTRIB ECONOMIQUE ET TERRITORIALE	11 525
TAXE SUR LES VEHICULES DES SOCIETES	1 678
AGEFIPH (TAXE HANDICAPES)	13 808
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	69 652

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D AVANCE	172 607		

## Notes sur le bilan

### Produits constatés d'avance



PRODUITS CONSTATES D AVANCE	216 184		

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Études			
Prestations de services	11 932 648	53 900	11 986 548
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	344 042	501	344 543

### Charges et produits d'exploitation et financiers

### Charges et Produits exceptionnels

#### Résultat exceptionnel

#### Opérations de l'exercice

Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		644
Produits/exercices antérieurs		1 667

**Notes sur le compte de résultat****Résultat et impôts sur les bénéfices**

## Ventilation de l'impôt

+ Résultat courant	1 429 042	308 056	1 120 986
+ Résultat exceptionnel	2 311	578	1 733
- Participations des salariés	239 228		239 228
(*) comporte les crédits d'impôt (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			



## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 104 personnes dont 6 apprentis et 1 handicapé.

### Informations sur les dirigeants

#### Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération des organes de direction, d'administration ou de surveillance n'est pas fournie car elle conduirait à indiquer une rémunération individuelle.

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : MAZARS

Forme : SA

Au capital de : 8 320 000 Euros

Adresse du siège social :  
Tour Exaltis- 61, rue Henri Regnault  
92 400 COURBEVOIE

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 285 365 Euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC n°2013-02 datant du 7 novembre 2013.